

**SEANCE PLENIERE DU CESECC
MARDI 28 JUIN 2022
MOTION¹**

Déposée par Denis LUCIANI

Objet : Mise en place du prix littéraire des îles de la Méditerranée « Antigone »

Considérant la délibération du 23 juin 2016 relative à la création d'un groupe de travail corso-sarde ;

Considérant la Délibération de l'Assemblée de Corse du 26 mai 2016 portant constitution du Comité permanent corso-sarde ;

Considérant que parmi les actions communes à mener figurent au premier rang celles qui concernent la valorisation des langues et du patrimoine culturel ;

Considérant la création, le 08 juillet 2016, par le conseil corso-sarde, d'un prix littéraire méditerranéen ;

Considérant qu'un tel prix permettrait un accroissement de la diffusion et un développement des pratiques de traduction des ouvrages ; favoriserait la diffusion des œuvres (romans, essais, poésies, pièces de théâtre, romans graphiques, bandes dessinées) en Corse, en Sardaigne mais également sur les territoires français, italiens et l'ensemble du bassin méditerranéen rendant ainsi plus visible la richesse éditoriale à l'échelle nationale et internationale. Il permettrait enfin de dynamiser la création culturelle en langues corse et sarde ;

Considérant l'adoption, le 04 juillet 2017, du règlement interne du Prix littéraire méditerranéen « Antigone »

LE CESEC DE CORSE

SOUHAITE que les autorités corses et sardes reprennent ce projet afin de lui donner une réelle concrétisation.

¹ Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés